CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

DU 29 NOVEMBRE 2021

Étaient présents : Mme Delphine BÜRKLI, M. Sébastien DULERMO, Mme Adeline GUILLEMAIN, M. Jean-Pierre PLAGNARD, Mme Virginie MERGOIL, M. Jean-Baptiste GARDES, M. Alexis GOVCIYAN, M. Nicolas COUR, Mme Lorraine GAY, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN.

Étaient excusées : Mme Maud LELIÈVRE (qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre PLAGNARD) et Mme Frédérique DUTREUIL (qui a donné pouvoir à M. Guillaume COT).

Était absent : M. Arnaud NGATCHA.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil du 9e arrondissement par un dialogue avec les habitants pour qu'ils puissent s'adresser directement au conseil et aux élus, pour répondre à leurs préoccupations. Il y aura deux questions ce soir à l'ordre du jour et on prévoit 15 minutes maximum d'échanges par question. Elle remercie Mme BUTRUILLE et Mme ROSE d'être présentes ce soir.

Madame la Maire laisse la parole à Mme Isabelle BUTRUILLE pour une question relative à la dangerosité du carrefour Cadet - Châteaudun - La Fayette. Cette question a été posée également par d'autres personnes. Mme Isabelle BUTRUILLE est également la porte parole de M. Patrick GUYOT, Mme Valérie LANDAIS, Mme Farida MALOUM et M. Michel MILERIOUX. C'est M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire, qui répondra précisément à cette interpellation.

Mme Isabelle BUTRUILLE indique qu'elle se fait la porte parole d'autres personnes du quartier qui ne sont pas disponibles ce soir et qu'elle va s'exprimer en son nom et en leur nom.

Serait-il possible d'envisager de faire une évaluation à moyen terme du confort ou des difficultés apportées par les nouvelles voies de circulation ? L'installation des nouvelles pistes cyclables a supprimé des voies pour les voitures et génère de nouveaux embarras sur la route en matière de pollution et de danger. Où est l'intérêt ? Il y a moins de confort pour tous. Les voitures circulent moins bien, les pompiers aussi. En cas d'accident au moment des pics de circulation, les pompiers et la police peinent à se frayer un chemin. Il s'agit là aussi d'un risque réel. Par ailleurs, le piéton est désormais souvent en difficulté, voire en danger, face à des cyclistes dorénavant pressés et imprudents. Il s'agit encore d'un risque au croisement des rues de Châteaudun - Buffault. Quand on a réussi la traversée dangereuse de la chaussée, l'arrivée sur le trottoir est elle aussi périlleuse car malgré un passage protégé marqué au sol, les vélos continuent sur leur lancée. Il faut absolument imposer aux vélos et aux trottinettes l'application du Code de la route, sans exception, notamment le respect des feux rouges, même pour les pistes cyclables.

Mme Isabelle BUTRUILLE ajoute que, aux heures creuses, notamment la nuit, les voitures associées à la sécurité et la sûreté, roulent à des vitesses élevées, sirènes hurlantes, entre Notre-Dame de Lorette et Montholon. Souvent il s'agit des pompiers. Autre constat : les vélos et trottinettes roulent dans tous les sens, sans respect des feux des rues de Châteaudun, La Fayette, Cadet.

Une personne parle aussi des travaux qui ont eu lieu dans le passé dans un périmètre de 300 mètres de deux immeubles rue La Fayette et rue Cadet. Madame la Maire note que, même si ces travaux en particulier sont terminés, d'autres sont en cours et il y a effectivement une grande concentration de travaux dans le quartier. Cette personne attire l'attention sur les vibrations générées et leurs conséquences constatées : fissures, fragilisation des conduites d'eau, de gaz et les risques potentiels d'explosion.

Le carrefour des rues La Fayette - Châteaudun - Cadet est devenu particulièrement dangereux, il a été qualifié par *Le Parisien* comme un des plus dangereux de Paris, il est dangereux pour les piétons, les cyclistes, les voitures. Elle ajoute qu'elle a aperçu un homme avec une veste jaune qui fait la circulation pour la sortie des écoliers à 17 heures se faire insulter et agresser par un cycliste qui n'était pas dans le bon sens. La piste cyclable aménagée sur le trottoir s'interrompt au carrefour de la rue Cadet en empruntant une partie de la chaussée et du trottoir avant de continuer rue de Châteaudun. Les piétons qui veulent traverser la rue La Fayette se trouvent piégés entre deux pistes cyclables, ceci à l'endroit même où un flot de voyageurs sort de la bouche du métro Cadet. De plus, les cyclistes arrivent à toute allure sur la piste de la rue La Fayette qui descend et est ininterrompue sur 250 mètres.

Elle émet la proposition de revoir l'aménagement des pistes cyclables à cet endroit où un nouveau feu a été installé pour accéder rue Cadet. La nuit qui arrive plus tôt exacerbe ce problème. De plus, le passage à une voie de la rue Le Peletier provoque de gros et réguliers encombrements jusqu'à la rue de Maubeuge. Les bus bloquent et sont très souvent immobilisés, donc en retard. Enfin, la rue La Fayette est défigurée avec les plots en béton, cela fait plus d'un an maintenant.

Les solutions qui sont évoquées concernent une éducation et un rappel du Code de la route qui serait diffusé largement aux cyclistes, trottinettes et autres engins passant des pistes aux trottoirs, et brulant les feux rouges et les stops. Dans l'urgence, peut être comme on l'a vécu dans les années 60, une épreuve de code dans les écoles pour éduquer les enfants parce qu'ils en parlent chez eux le soir et en peuvent en référer à leurs parents.

Madame la Maire fait observer qu'il y a un permis piéton pour les CE2 aujourd'hui et que, dans le 9e, on a un permis vélo pour les CM2 qui va, espère-t-elle, être étendu à l'ensemble de tout Paris. Cette sensibilisation est très importante.

Mme Isabelle BUTRUILLE poursuit en proposant d'installer des ralentisseurs ou des bandes vibrantes, comme on en voit sur autoroute quand on s'écarte. Il y a des bandes au sol devant le Franprix de la rue de Châteaudun et cela rappelle aux cyclistes qu'il faut ralentir. En fait, le problème de la piste cyclable de la Fayette est qu'elle descend, comme celle de la rue des Martyrs ou de la rue Marguerite de Rochechouart. Il faut donner une éducation aux vélos en priorité, et aux piétons aussi, parce qu'il faut vivre maintenant avec des vélos qui surgissent de partout. Il faudrait aussi verbaliser les engins circulant sur le domaine des piétons.

Mme Isabelle BUTRUILLE conclut qu'elle ne pense pas être exhaustive mais que Madame la Maire n'est pas sans ignorer ce qui se passe dans le 9e. Elle la remercie pour son écoute.

Madame la Maire remercie Mme BUTRUILLE et l'assure que les élus partagent ce constat et travaillent à améliorer cette situation, provisoire au départ, avec les services de la Ville. Mais, comme cela a été dit, une sensibilisation aux enjeux de la sécurité routière doit être apportée. Elle laisse la parole à M. Jean-Baptiste GARDES pour répondre.

M. Jean-Baptiste GARDES remercie Madame la Maire et Mme BUTRUILLE pour sa question et d'avoir fait la synthèse des préoccupations de plusieurs habitants. Avant de revenir sur le carrefour Cadet - La Fayette plus précisément, qui fait l'objet de l'essentiel des questions, évidemment, il confirme que, comme l'a dit Madame la Maire, les élus partagent son souci d'apporter du confort et d'évaluer les avantages, les inconvénients et les risques dans tous les aménagements menés avec les services de la Ville de Paris. Ils portent la voix des habitants dans ces aménagements de façon à ce qu'ils bénéficient à la fois aux cyclistes quand ce sont des aménagements cyclables, mais aussi à tous les autres Parisiens qui sont parfois les mêmes, que ce soient piétons, transports en commun ou bus, pour qu'ils puissent tous cohabiter sur ces aménagements et que cela se fasse au bénéfice de tous et dans le respect du Code de la route de façon générale, et notamment par les cyclistes, puisque ce sont les nouveaux usages de mobilité que l'on encourage parce qu'ils apaisent les espaces publics. Cela n'empêche pas de respecter le Code de la route, bien au contraire.

Les élus comptent sur la montée en puissance de la police municipale qu'ils appellent depuis longtemps de leurs vœux, pour contrôler, sanctionner les excès et faire en sorte que le Code de la route soit respecté par tous. On ne va pas revenir sur les trottinettes qui posent évidemment des sujets de sécurité parfois importants.

L'angle des rues Cadet et La Fayette apparaît comme anxiogène et peu sûr pour de nombreux Parisiens, avec une circulation anarchique, un marquage au sol illisible, une coronapiste en double sens qui coupe les traversées piétonnes, des zones de livraison qui se font en pleine voie parce que les livreurs ne peuvent pas faire autrement. Les feux de signalisation aux carrefours avec la rue Cadet ont connu de nombreux dysfonctionnements malgré les signalements répétés au service de la voirie centre.

Cette situation est extrêmement préoccupante pour les élus qui partagent les remarques et les inquiétudes des habitants. Ils ont alerté depuis près de deux ans la Ville de Paris sur ces sujets. Au mois d'avril 2020, au début de la crise Covid, Madame la Maire a adressé à M. Christophe NAJDOVSKI, qui était adjoint en charge des déplacements à cette époque, des propositions en faveur d'aménagements cyclables et piétons temporaires, notamment la mise en œuvre rue La Fayette d'une voie cyclable bidirectionnelle sur chaussée qui permettait de fermer la piste cyclable sur le trottoir actuel qui, comme cela a été souligné, pose de nombreux problèmes puisqu'elle se croise avec les passages piétons et autres.

Madame la Maire a également eu l'occasion d'en discuter de vive voix avec le successeur de M. NAJDOVSKI, M. David BELLIARD, au mois de septembre dernier à la Mairie du 9e, et on regrette la lenteur de l'administration parisienne sur des sujets aussi sensibles puisque, comme souvent avec la mairie centrale, à partir d'une bonne idée ou d'un aménagement dont on partage l'objectif, à savoir la piste cyclable bidirectionnelle, la méthode et le pilotage employés par la mairie centrale sont défaillants. Ce qui fait que depuis un an et demi, on est dans une situation temporaire qui n'est pas satisfaisante, avec des plots en béton qui n'ajoutent pas non plus à l'esthétisme de cet axe majeur qui traverse l'arrondissement.

Les élus souhaitent la création rue La Fayette d'une piste bidirectionnelle sur chaussée allant de la rue de la Chaussée d'Antin au boulevard Magenta et sur les rues de Châteaudun et Saint-Lazare afin de relier la gare de l'Est et la gare Saint-Lazare. Par conséquent, la piste unidirectionnelle extrêmement accidentogène pour les piétons et les cyclistes aujourd'hui, installée sur les trottoirs des rues La Fayette et Châteaudun, devra être déposée.

Dans cette optique d'apaisement et de sécurisation des flux, Madame la Maire a également alerté la Ville concernant le problème de synchronisation des deux feux situés au carrefour des rues Cadet et La Fayette qui congestionne de façon importante la zone puisque les voitures, après avoir attendu rue La Fayette, si elles veulent remonter la rue Cadet, sont de nouveau arrêtées à un feu rouge. Elles bloquent la circulation de celles qui ont le feu vert. Ce sujet est important pour apaiser le carrefour.

Ces sujets seront traités dans le cadre des travaux qui débuteront enfin au niveau de Chaussée d'Antin en mars 2022 et qui vont s'échelonner pour arriver jusqu'au carrefour Cadet au mois d'octobre 2022. On n'a jamais été aussi proche de régler cette situation et, surtout de façon durable, comme cela est demandé depuis un an et demi.

En prévision de ces travaux, le raccordement de la future signalétique lumineuse tricolore dans le contexte du chantier privé d'envergure au carrefour Cadet - La Fayette dont on a parlé, sera effectué à partir de ce jour pour une durée de 15 jours, avec trois interventions de nuit. La préfecture de Police a demandé, en marge de ce chantier, un second passage piéton rue Cadet, face à la sortie de métro afin d'éviter les traversées piétonnes sur la chaussée.

M. Jean-Baptiste GARDES ajoute que de nombreux travaux de rénovation des canalisations du chauffage urbain ont commencé avec un peu de retard mais seront terminés en mars. Il était prévu de les terminer en octobre. Cela contribue à sécuriser le réseau vieillissant, ce qui se voit moins à la surface, mais il n'y aura pas de nouveaux travaux à réaliser après les aménagements obtenus pour l'an prochain. Enfin, un agent point école, c'est le nom des agents si précieux le matin pour faire traverser les enfants sur les passages piétons en toute sécurité, a été placé depuis la rentrée à l'angle des rues Cadet, Châteaudun et La Fayette pour sécuriser les trajets des enfants sur le chemin de l'école, aux heures d'entrée et de sortie avec un panneau stop. Il fait barrage aux vélos qui arrivent depuis le 10e à grande vitesse, comme cela a été souligné, de façon à permettre la traversée des enfants. Il y a également un agent au carrefour des rues Buffault et Châteaudun, un peu au dessus. Les élus sont bien conscients que le chantier de l'hôtel, rue Cadet, l'hôtel Opéra, le chantier de l'immeuble de bureaux situé au 65 rue La Fayette et celui des bureaux au 59 rue La Fayette ajoutent à cet environnement compliqué. Il suivent ces chantiers de près et exigent régulièrement des points de situation au maître d'œuvre de façon à avoir des calendriers ajustés qui pourront être communiqués, mais qui ne font pas l'objet de l'aménagement principal à ce carrefour dont la pérennisation se déroulera de mars à octobre de l'an prochain.

M. Jean-Baptiste GARDES conclut en espérant avoir répondu aux questions et avoir informé des perspectives d'amélioration de ces problèmes.

Madame la Maire le remercie ainsi que Mme BUTRUILLE. Ces aménagements vont se pérenniser mais il y a des travaux d'envergure de la CPCU rue La Fayette qui vont débuter en 2022 et vont prendre du temps. Toutes les questions posées ont été remontées parce que ce sont aussi des préoccupations des élus depuis longtemps. Il faut espérer un meilleur partage de l'espace public piétons, voitures et bus. Il est vrai que le temps d'attente d'un bus a été très lourdement allongé. Il faut absolument que les bus puissent passer pour que les gens les utilisent davantage, et que les piétons et les vélos soient en sécurité. Elle espère que l'aménagement va répondre à toutes ces questions et confirme que quand on s'approchera de mai 2022, elle informera sur le phasage des travaux et sur le projet dans son ensemble pour être en phase avec les personnes qui ont posé la question sur ce sujet.

M. Sébastien DULERMO pense faire une réunion publique sur cet aménagement important pour le quartier, pour le 9e. Les élus sont très contents que ces travaux se réalisent enfin. C'est une demande faite depuis un certain nombre d'années qui avait été reprise dans le programme municipal pour cette mandature.
Il reste maintenant à réaliser la partie sur la rue de Châteaudun entre la rue La Fayette et la place Kossuth. Les études sont en cours et on compte bien essayer de réaliser une piste sur la chaussée pour la retirer du trottoir.

Mme Isabelle BUTRUILLE propose que, si on retire la piste de la rue de Châteaudun, on pourrait en profiter pour mettre de la verdure.

M. Sébastien DULERMO indique que l'on n'a pas encore les résultats des études mais qu'il est demandé aux services de voir comment intégrer les deux, végétalisation si possible avec agrandissement du trottoir à la place de la piste cyclable. Il faut combiner tout cela en sachant que, si cela est réalisé, il va falloir prendre de la place sur la circulation générale, sur la rue de Châteaudun, à ce niveau où il n'y a pas d'embouteillage.

Madame la Maire donne la parole à Mme ROSE pour une question relative au devenir de la halle Jourdain de l'hôtel Cromot du Bourg. Mme ROSE est la seule à avoir posé cette question.

Mme Ariane ROSE remercie Madame la Maire d'avoir retenu sa question. Le 9e arrondissement et sa Mairie font beaucoup pour la culture et pour les arts. L'équipe du pôle danse au conservatoire municipal est très impliquée et active mais manque de place. D'ailleurs, au conservatoire, ceux qui font de la danse ne font pas beaucoup de spectacles, comme ce qui existe dans d'autres arrondissements, par manque de place. Il y a un auditorium dans le conservatoire mais qui est petit et qui ne peut pas accueillir tous les parents et toutes les familles. On sait qu'il y a beaucoup d'enfants et d'adultes qui fréquentent ce conservatoire. Depuis longtemps, le conservatoire souhaite bénéficier d'un espace danse au 9 rue Cadet, à l'emplacement de l'hôtel Cromot du Bourg.

Une mise à disposition temporaire a été proposée par la mairie depuis le 8 octobre pour quelques mois. Mme ROSE, dont la fille fait de la danse au conservatoire, voudrait savoir si on peut espérer que l'accès à cette belle infrastructure puisse être permanent pour aider les nombreux danseurs du CMA9 à s'entraîner. Et est ce qu'on peut espérer un solide partenariat entre le conservatoire et ce lieu ? De plus, géographiquement, c'est parfait. Elle ajoute que cela permettrait au conservatoire de s'illuminer davantage parce que c'est un conservatoire très fréquenté par les familles, où il y a de nombreux enseignants de qualité, mais il est vrai qu'il manque un peu de lumière, Quand on passe devant, on ne sait pas trop si c'est en travaux, c'est un peu un peu à l'abandon. La question porte aussi sur la façon de porter un peu plus le Conservatoire du 9e arrondissement.

M. Nicolas COUR remercie Mme ROSE d'avoir posé cette question car le sujet de l'occupation de la halle Jourdain au sein de l'hôtel Cromot du Bourg, rue Cadet, est un sujet qui tient particulièrement à cœur de Madame la Maire. C'est l'un des projets de la mandature. Pour information, l'ensemble des locaux de l'hôtel Cromot du Bourg appartient à la Régie immobilière de la Ville de Paris. C'est un ensemble avec des bureaux en partie loués à la société Nelly Rodi, une société de tendance. Il y a également des logements sociaux répartis au sein de cet ensemble immobilier. Et il y a la fameuse halle Jourdain, très bel endroit, qui est une ancienne imprimerie construite à la fin du 19e siècle. Il a été décidé par la Ville de Paris d'en confier l'occupation locative à l'association Les Indépendances, un studio de production qui aide notamment les jeunes artistes à produire leurs futurs spectacles. Dans ce cadre, Madame la Maire a négocié qu'un nombre d'heures hebdomadaires soit attribué au Conservatoire municipal de musique et de danse du 9e qui, comme cela vient d'être souligné très justement, est bien à l'étroit notamment pour l'enseignement de la danse dans ses locaux de la rue Marguerite de Rochechouart.

C'est un sujet sur lequel l'exécutif a beaucoup travaillé en liaison directe avec la directrice du conservatoire. On sait que l'été, il y a des problèmes de température quand les chaleurs sont fortes, et les enfants ont du mal à danser, l'espace étant réduit. Cette négociation est arrivée à son terme avec une convention : les locaux seront occupés par l'association de producteurs d'aide à la production d'artistes, ce qui maintient la destination culturelle du lieu. C'était quelque chose d'essentiel pour les élus, tout en laissant la possibilité au conservatoire de pouvoir y exercer et de l'occuper un certain nombre d'heures par semaine, 12 aujourd'hui, ce qui permet d'avoir un peu d'air par rapport à la rue Marguerite de Rochechouart et on en est ravi.

Pour répondre complètement à la question, il y a une occupation provisoire des locaux parce que les travaux définitifs pour l'association ne sont pas encore réalisés. On a négocié avec la Direction des affaires culturelles l'achat d'un parquet, d'un plancher spécial pour la danse, qui sera réutilisé, puisqu'on a tenu à ce que l'ensemble des matériaux provisoires puissent être recyclés ou réutilisés. Ce plancher est un plancher utilisé généralement par les compagnies de danse. C'est un plancher amovible utilisé pour les tournées, avec les barres, et qui pourra resservir dans d'autres conservatoires ou d'autres lieux. Cela fonctionne aujourd'hui le vendredi en fin de journée et le samedi.

Évidemment, l'objectif était de pérenniser cette situation et ce sera le cas. En effet, il y aura une interruption provisoire à partir des vacances d'hiver, à partir du mois de février jusqu'à la rentrée. Il est prévu, en espérant qu'il n'y ait pas de retard dans les travaux définitifs, que le studio danse soit conservé avec toujours 12 heures par semaine pour le conservatoire. On sera dans une configuration définitive et totale à partir de la rentrée 2022. Il y aura donc une interruption, des vacances de février à fin juin ou là, il y aura un retour rue Marguerite de Rochechouart, c'est provisoire. Ensuite, on sera dans une configuration définitive et M. Nicolas COUR assure Mme ROSE, qu'avec Madame la Maire, les élus continueront à apporter tout leur soutien à l'enseignement artistique dans l'arrondissement.

Madame la Maire remercie M. Nicolas COUR pour cette réponse très complète. Depuis le début de la première mandature en 2014, la décision a été prise de mettre de l'argent public pour restaurer ce patrimoine rempli d'histoire, l'atelier Pleyel, lieu du premier et du dernier concert de Chopin. Elle a beaucoup plaidé au cours de la première mandature pour que cet endroit soit dédié aux jeunes et au conservatoire de musique, puisqu'elle a fait le constat, en arrivant comme maire, que le bâtiment de la rue Marguerite de Rochechouart qui date de 2000, bien que relativement récent, ne pouvait pas répondre aux besoins et aux attentes du conservatoire et de ses effectifs.

Son ambition a été, avec l'équipe, de rénover comme on pouvait, le conservatoire de la rue Marguerite de Rochechouart, étape par étape. On a commencé à nettoyer, repeindre, à changer l'ascenseur et il reste l'auditorium. Dans la salle d'à côté qui sentait extrêmement mauvais, la ventilation a été refaite, mais, pour l'auditorium, les travaux ont été repoussés en raison des infiltrations du jardin. Les travaux de cet été jusqu'à l'automne ont consisté à refaire l'étanchéité, refaire le jardin qui est au dessus de l'auditorium et on va pouvoir, puisque c'est budgété sur 2022, refaire l'auditorium pour qu'il soit plus accueillant et plus respirable.

Beaucoup d'argent public a été investi pour ce nouveau conservatoire et quelques années après, on se retrouve dans une situation bien difficile. C'est un projet d'envergure mais il faut absolument - même si c'est la RIVP, la Régie immobilière de la Ville de Paris qui est propriétaire, c'est à dire un peu nous aussi - que les enfants puissent en bénéficier. Ce n'était pas négociable, il fallait trouver un arrangement pour avoir une société qui paye un loyer forcément plus bas que sur le marché privé et, en contrepartie, pouvoir disposer de ces cours pour les enfants. On a bien conscience que les murs ne sont pas extensibles rue Marguerite de Rochechouart et qu'il y a un besoin réel dans le quartier de l'Opéra Garnier où on a eu les plus grands studios de danse. On a honoré encore un certain nombre d'illustres danseurs récemment, rue Saulnier ou rue Chaptal. On est l'arrondissement de la culture. On est aussi l'arrondissement de la danse et le quartier de la rue Cadet est vraiment approprié.

Il fallait commencer dès maintenant, même si c'est du provisoire. Quand les travaux seront terminés à l'été 2022, en septembre, on aura un bel espace où les enfants pourront danser et apprendre la danse dans un lieu qui a été fréquenté par les plus grands au 19e siècle.

M. Nicolas COUR rappelle un projet présenté au budget participatif sur la sécurisation des trottoirs devant le conservatoire avec la pose de barrières.

Madame la Maire répond qu'il n'a pas encore été mis en œuvre à cause de l'épidémie du Covid.

Mme Ariane ROSE remercie pour tous ces détails et se montre plutôt optimiste concernant l'hôtel Cromot du Bourg.

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil du 9e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2021.148 - DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.
Rapporteure : Mme Delphine BÜRKLI, Maire du 9e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD est désigné à l'unanimité comme secrétaire de la séance du conseil d'arrondissement du 29 novembre 2021.

INFORMATIONS RELATIVES À L'ARRONDISSEMENT PAR MME LA MAIRE DU 9E ARRONDISSEMENT.

Madame la Maire informe que le procès verbal de la séance du 8 novembre 2021 sera adopté lors de la séance de janvier 2022. Le contexte sanitaire, qui ne va pas dans le bon sens, oblige à rouvrir le centre de vaccination samedi prochain avec les partenaires, la CPTS du 9e et le centre Europe, centre qui sera ouvert, comme il est de tradition depuis le début de la campagne et depuis le début de l'épidémie, dans des plages horaires extrêmement larges et 7 jours sur 7, y compris les jours fériés, pour répondre à la demande très forte de troisième dose, puisque à compter du 15 janvier, les pass sanitaires ne seront plus disponibles ou efficaces si les Français n'ont pas reçu la troisième dose pour se protéger. La prise de rendez-vous se fera sur Doctolib ou sur les numéros de téléphone mis en place au début de l'épidémie.

Au registre des bonnes nouvelles, la Mairie du 9e a obtenu le grand prix des maires RMC la semaine dernière dans le cadre du Salon des maires, que Madame la Maire a eu l'honneur de recevoir le 17 novembre. Il venait saluer l'engagement sur l'amélioration de la qualité de l'air dans les crèches et les écoles, et la mise en place anticipée dès 2018 des capteurs CO2 et des purificateurs d'air. Les élus en sont très honorés. En troisième point a été mis en ligne vendredi dernier un nouveau site internet dénommé Paris Neuf à Vivre qui vise à valoriser, réunir en un seul site les offres culturelles, sportives, commerçantes portées par les différents acteurs publics et privés du 9e. Madame la Maire remercie Mme Lorraine GAY d'avoir piloté ce projet avec l'exécutif du 9e arrondissement. Les habitants et les acteurs pourront s'en saisir et il se bonifiera avec le temps. C'est très bien de l'avoir lancé en particulier à l'approche des fêtes de fin d'année.

Dans le registre budgétaire, Madame la Maire a indiqué, lors du dernier conseil, être en pleine discussion budgétaire avec la Ville de Paris sur les investissements localisés 2022 et elle peut d'ores et déjà dire qu'elle a obtenu les engagements suivants :
- la restructuration totale de la crèche Drouot pour un montant de 2,9 M€ ;
- 500 000 € pour réaliser une cour oasis dans les écoles maternelles et élémentaires de la rue de Bruxelles dès l'été prochain ;
- 48 000 € pour refaire l'étanchéité de la cour jardin de l'école maternelle du 68 rue Marguerite de Rochechouart - c'est le même problème que le conservatoire de la rue Marguerite de Rochechouart avec des problèmes d'infiltration et de malfaçon énormes et on est obligé de reprendre les malfaçons d'origine ;
- 100 000 € pour refaire toute la toiture de l'école maternelle Blanche qui est elle aussi victime de nombreuses infiltrations et inondations ;

- 65 000 € pour le ravalement de la salle Rossini et un budget qui sera complété sur les IIL pour achever la rénovation du jardin, ouvert au public depuis 2014 ;
- 155 000 € pour poursuivre et achever les travaux de rénovation du square Biscarre, tout près de la place Saint-Georges, un square qui appartient à la Fondation Dosne-Thiers, mais qui est cédé via une convention qui date des années 60 - la Mairie est chargée de l'entretien et de la rénovation du square.

Madame la Maire hésite à donner les dates des événements prévus pour les prochains jours puisque tout évolue mais il est prévu :
- le vendredi 3 décembre de 17h à 22h, la Nuit du sport au gymnase Gauguin ;
- la cérémonie commémorative en hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie, les combats du Maroc et de Tunisie qui se tiendra dans la cour de la mairie devant le monument aux morts, très certainement le lundi 6 décembre, un jour ouvré, à midi ;
- du 10 au 12 décembre, le marché de Noël des artisans d'art du 9e à la Mairie du 9e pour aider ces professionnels qui créent et pour exposer leurs dernières créations aux habitants.

RAPPORT MENSUEL SUR LA SÉCURITÉ.

Mme Adeline GUILLEMAIN explique que, le jeudi 25 novembre, à l'occasion de la Journée internationale contre la violence à l'égard des femmes, elle a rencontré avec Mme Delphine BÜRKLI et Mme Virginie MERGOIL, les policières de la Brigade locale de protection de la famille du 9e arrondissement. Cette équipe, constituée de cinq fonctionnaires de police, enquête sur les affaires de violences intrafamiliales et toutes les formes de maltraitance envers les mineurs. Cet entretien, en présence du commissaire central, a permis de faire un point de situation sur l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences présentes sur le territoire. À l'issue de cette rencontre très enrichissante, il a été décidé d'associer la Brigade de protection de la famille aux réunions de coordination des centres d'hébergement d'urgence organisées régulièrement à la mairie. Il est en effet pertinent que les policiers qui sont amenés à placer des femmes victimes de violences à l'hôtel ou en foyer afin de les éloigner de leur conjoint, puissent prendre l'attache de ces associations solidaires gestionnaires de CHU dans le 9e.

Toujours sur le même sujet, l'augmentation des chiffres des violences conjugales à Paris, dont la presse s'est fait l'écho récemment. Dans le 9e, ces violences conjugales ont augmenté de 63 % en un an, passant de 54 à 88 %, alors qu'elles n'ont augmenté dans le même temps que de 15 % à Paris. Les explications du commissariat permettent de relativiser pour trois raisons. Tout d'abord, ces faits constatés remontent à plusieurs années et viennent seulement d'être mis à jour sous l'effet d'une libération de la parole. C'est au moins le cas pour 20 faits de violences conjugales en 2021. En outre, la méthode de comptabilisation statistique brouille les données. En effet, avec cette méthode, toutes les infractions connexes au fait principal de violences conjugales sont comptabilisées au même titre que l'infraction principale.

Par exemple, un fait de violences conjugales avec viol, détention d'arme et violences donnera lieu à la comptabilisation de quatre faits au lieu d'un. Enfin, en valeur absolue, le nombre de violences dans le 9e est relativement faible entre 2,5 et 3,5 % du total parisien. La moindre augmentation a des effets importants en pourcentage.

Mme Adeline GUILLEMAIN profite de ce point mensuel pour mettre en lumière les conditions particulièrement difficiles dans lesquelles travaillent les policiers. Lors d'une visite jeudi dernier à l'antenne du commissariat de la rue de Parme, les élus ont subi trois coupures de courant en l'espace d'une demi-heure. Lors de leur passage, ils ont aussi remarqué le dysfonctionnement d'une chaudière, la présence d'un chauffage d'appoint et fait le constat de locaux vétustes, sans ascenseur, inadaptés à l'accueil de personnes à mobilité réduite. En discutant avec les fonctionnaires de police, ils se sont rendu compte qu'ils devaient traverser tout l'arrondissement plusieurs fois par jour pour se rendre au commissariat central de la rue Chauchat pour visionner les caméras de vidéo-protection, par exemple, ou remettre un dossier au commissariat. Ils ont saisi le ministre de l'Intérieur sur cette situation. Dans un souci d'efficacité, les différentes antennes du commissariat du 9e devraient être réunies en un seul lieu opérationnel, moderne et adapté à un travail d'enquête et d'accueil du public.

Madame la Maire ajoute que ce n'est pas faute d'avoir alerté depuis 2014 sur ce sujet et elle avait obtenu du préfet CADOT, le préfet de Police de l'époque, le déménagement du tribunal d'instance pour que la PJ s'installe à côté du commissariat rue Chauchat. Malheureusement, la Ville de Paris en a décidé autrement. La situation, qui était déjà difficile depuis cinq ans, ne s'est évidemment pas améliorée.

Mme Adeline GUILLEMAIN confirme que les conditions sont totalement inacceptables et, de plus, au détriment des habitants. Lors du dernier conseil d'arrondissement, il avait été rappelé l'incident très grave qui était survenu le 28 octobre devant la discothèque The Key. Pour rappel, deux individus en scooter avaient ouvert le feu à 3h du matin, touchant aux jambes le responsable de la sécurité et un client de 23 ans. Elle souhaite aborder ce sujet car, moins de deux semaines plus tard, le 11 novembre, un client mécontent, après avoir été refoulé des lieux, est revenu à l'entrée, muni à nouveau d'une arme de poing, et a menacé les vigiles. Afin de le désarmer, ces derniers ont employé la force en commettant des violences sur lui. Le mis en cause a été hospitalisé, le vigile identifié comme principal auteur des coups placé en garde à vue. À la suite de ce second incident, on a à nouveau saisi le Préfet pour demander une fermeture administrative de cette boîte de nuit car ces actes de violence sont intolérables. Cette sanction, prononcée pour neuf jours, apparaît donc juste et proportionnée.

Autre sujet important, celui des terrasses estivales. L'immense majorité des commerçants a joué le jeu et a déposé les installations éphémères au 1er novembre. À chaque signalement reçu à propos d'une terrasse encore présente dans les rues, la Mairie prend immédiatement l'attache des services de la DPSP afin qu'une procédure de dépôt soit enclenchée. Les choses sont donc en train de rentrer dans l'ordre au moins jusqu'en avril.

D'autre part, avec Madame la Maire, les élus continuent de recevoir très régulièrement des collectifs de riverains pour faire le point sur la situation de leur quartier ou de leur rue. Dernièrement, ils ont reçu les collectifs Blanche, Kaspereit et Ballu pour des problèmes de nuisances qui sont peut être passés depuis quelques semaines. Mais les habitants sont très anxieux à l'idée que cela revienne à partir d'avril. Il y a eu aussi un petit déjeuner avec les riverains des rues Pétrelle et Lentonnet.

Pour conclure, le lundi 15 novembre, les policiers de la Mission prévention et commissariat central du 9e sont venus rencontrer les élèves du Conseil municipal des enfants sur des sujets de mobilité douce, de sécurité routière, des élèves de CE1, de CM2 et de 6e qui sont des petits piétons sensibles et nombreux dans l'arrondissement.

Madame la Maire annonce qu'elle a pu rencontrer récemment la nouvelle procureure, Mme Laure BECCUAU, pour faire le point sur le nécessaire travail de coordination entre la mairie, la police et la justice à la fois sur le calendrier judiciaire de Trévise mais aussi sur les questions d'addiction, de problèmes de crack, de vols dans Paris, puis sur la situation économique de certaines entreprises qui ont du mal, pendant cette période Covid qui n'en finit pas, à remonter la pente.

RAPPORT MENSUEL SUR LA PROPRETÉ.

M. Jean-Baptiste GARDES fera un rapport rapide sur la propreté avec 3 points.

Premier point : la territorialisation. Un an après la dernière élection municipale ont eu lieu des échanges après un rendez vous avec Mme Colombe BROSSEL, adjointe à la Maire de Paris en charge de la propreté, le 18 octobre, sur une feuille de route qui sera finalisée pour la fin de l'année. Elle doit marquer les premières actions de territorialisation, c'est à dire le transfert de certaines compétences ou, en tout cas, donner un peu plus d'autonomie à l'arrondissement en matière de propreté à partir du démarrage de l'année 2022.

Comme expliqué lors du précédent conseil, l'exécutif n'a pas attendu cette démarche pour faire un plan de propreté annuel depuis la première élection de Madame la Maire en 2014. Le plan de propreté permet de réguler et est ajusté dans les quartiers. Il est parti du travail déjà fait qui avait été présenté en conseil il y a quelques mois. Il sera réajusté l'an prochain, dans le cadre de la réactualisation annuelle. L'exécutif n'a pas non plus, dans le cadre de cette territorialisation, la main pour changer les moyens et le fonctionnement global de la régie et de la DPE qui reste un service de la mairie centrale. Néanmoins, on va concentrer les actions sur des prestations privées et les marchés qui sont passés avec des prestataires ce qui permet d'intervenir plus rapidement et sur des secteurs ciblés, par exemple sur les tags et les graffitis. On note également des interventions de la fonctionnelle, service décentralisé de la mairie centrale, qui intervient sur tous les arrondissements pour des actions ponctuelles. On va concentrer les travaux sur ces secteurs, mettre en place des modalités d'intervention et concentrer également les efforts sur les secteurs où on nous donne plus la main de façon à être plus efficace et plus réactif au profit des habitants.

On sera vigilants à ce que ces actions démarrent bien début 2022 puisqu'il a été dit que ce ne serait peut être pas au 1er janvier, mais on espère que ce ne sera pas reporté au fil de l'eau de l'année 2022 pour avoir la main sur ces actions assez vite.

Deuxième point : la rue zéro déchet. Un diagnostic a été réalisé par la DPE pour cette rue que l'on va expérimenter avec une réduction et une meilleure valorisation des déchets, la rue Milton. Un sujet qui intéresse au plus haut point les habitants qui sont très mobilisés sur le sujet. On l'a vu encore samedi lors d'un premier atelier sur lequel les élus se sont déplacés, rue Milton, dans l'école, dans le cadre du dispositif cour école. Les enfants ont pu voir l'association avec laquelle on va travailler, l'association Pik Pik, et assister aux premiers ateliers pédagogiques autour de la réduction et de la valorisation des déchets. On fera en sorte que ce ne soit pas uniquement de la communication et de la sensibilisation des habitants, des élus et des différents intervenants, entreprises, commerçants, mais aussi un équipement et des moyens donnés aux habitants pour trier leurs déchets alimentaires avec des points d'apport volontaire et des composts, et d'autres dispositions très matérielles pour réduire les déchets et, dans un an, pouvoir mesurer cette valorisation des déchets déjà effectuée.

Troisième point : les bacs jaunes puisque, excellente nouvelle, une troisième collecte hebdomadaire va être organisée. Madame la Maire la demandait depuis longtemps et c'est une demande forte des habitants. On enregistre presque chaque jour, en tous cas chaque semaine, des demandes d'habitants dans ce sens. Elle est prévue pour septembre 2022. On en avait encore parlé l'an dernier à Mme Colombe BROSSEL qui avait écouté attentivement et on se réjouit que cela se concrétise l'an prochain en septembre. On espère que ce ne sera pas décalé à l'année d'après puisque ça fait déjà un certain nombre d'années qu'elle est demandée mais c'est une bonne nouvelle qui va nécessiter de travailler avec la DPE pour la mise en place de tous les bacs nécessaires dans l'arrondissement de façon à ce que cette collecte puisse être effectuée dans les meilleures conditions.

DÉLIBÉRATION 09.2021.149 (2021.DASCO.116) - COLLÈGES PUBLICS EN CITÉ SCOLAIRE - SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE (79 026 EUROS) AU TITRE DES SERVICES DE RESTAURATION POUR 2022.
Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO expose qu'il y a deux sujets dans cette délibération, une subvention d'équilibre donnée à différents établissements et la fixation d'un tarif.

Concernant le lycée Jules-Ferry, la tarification est de 3,15 €. La subvention d'équilibre est donnée aux établissements lorsqu'il y a un déficit entre la somme versée par les parents et le coût des repas, ce qui n'est pas le cas.

Il propose un avis favorable à cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DASCO.116.

DÉLIBÉRATION 09.2021.150 (2021.DASCO.122) - CAISSE DES ÉCOLES (9E) - SUBVENTION 2022 POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE, PÉRISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE ET AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2022-2024.
Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO indique qu'il s'agit de la subvention globale qui permet à la Caisse des écoles de fonctionner. Sur 2022, on avait fait une demande supérieure à celle qui est accordée. On avait demandé pratiquement 2,2 M€ pour compenser l'impact des hausses des matières premières, le coût de la structure, l'entretien et aussi l'augmentation assez significative souhaitée pour la part du bio et des produits locaux qui, dans la majorité des cas, coûtent plus chers. Ce montant n'a pas été accordé. On a eu un premier montant autour des 1,9 M€ que l'on a réussi à faire remonter à 1 947 598 €, ce qu'on accepte dans un premier temps. Si cela ne suffit vraiment pas, malgré les efforts, on demandera une subvention exceptionnelle courant 2022.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DASCO.122.

Délibération 09.2021.151 (2021.DASCO.163) - VACANCES ARC-EN-CIEL - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES CAISSES DES ÉCOLES RELATIVE AUX SÉJOURS VACANCES ARC-EN-CIEL.
Rapporteur : M. Sébastien DULERMO, Premier adjoint à la Maire du 9e arrondissement.

M. Sébastien DULERMO expose que, pour les séjours vacances Arc-en-ciel, on a décidé de rentrer « dans le bien commun », avec un marché de la mairie centrale. On fonctionnait différemment avant avec une gestion 100 % en local et avec un marché et différents lieux. On a donc choisi de rentrer sous le système de la DASCO. Il y a une convention de partenariat entre la Caisse des écoles et la direction des affaires scolaires.

M. MAURIN demande si cela ne va pas à l'encontre du pacte de proximité. Si on rentre dans la mairie centrale, quelles vont être les différences entre ce qui existe aujourd'hui et ce qui va exister demain ? Et est ce qu'il n'y a pas un risque de perte d'autonomie ?

M. Sébastien DULERMO explique que l'autonomie est à 100 % au niveau local sauf que, en entrant dans le bien commun, on a la chance d'accéder à plus de séjours pour les enfants et différentes destinations que l'on n'a pas aujourd'hui, ce qui permet d'élargir le spectre. Mais la gestion se fait toujours en local, c'est à dire que le nombre de places, les inscriptions, etc. sont toujours faites ici.

M. MAURIN conclut qu'on reste dans un fonctionnement identique à celui d'aujourd'hui mais avec une offre plus importante.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DASCO.163.

DÉLIBÉRATION 09.2021.152 (2021.DFPE.236) - SUBVENTION (19 000 EUROS) POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA LUDOMOUV' CITOYENNE (PARIS 9E) GÉRÉE PAR L'ASSOCIATION UDAF.
Rapporteure : Mme Virginie MERGOIL, Adjointe à la Maire du 9e arrondissement.

Mme Virginie MERGOIL rappelle que, quand on avait émis un vœu en mars 2021 pour monter une ludothèque rue Turgot dans des locaux gérés par Paris Habitat, on n'avait pas eu l'autorisation. Comme on est un peu têtu dans le 9e, on souhaite mettre en place une Ludomouv' et l'UDAF a suivi sur ce dossier. L'idée est qu'elle soit mise en place dès janvier. On a une subvention de fonctionnement de 19 000 €, entre autres pour le paiement de la personne qui sera embauchée par l'UDAF. La Ludomouv' sera installée rue Rochambeau, à côté du square Montholon et fonctionnera les mercredis et jeudis après l'école, le vendredi après l'école et le samedi entre 12h et 16h.

Mme Virginie MERGOIL invite à voter favorablement pour cette délibération.

Madame la Maire ajoute qu'elle sera pérenne et s'intégrera dans le paysage assez facilement.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DFPE.236.

DÉLIBÉRATION 09.2021.153 (2021.DJS.125) - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES (91 500 EUROS) À PLUSIEURS ASSOCIATIONS SPORTIVES.
Rapporteure : Mme Adeline GUILLEMAIN, Adjointe à la Maire du 9e arrondissement.

Mme Adeline GUILLEMAIN expose que, depuis les répercussions de la crise Covid, des associations sportives ont été aidées par la Ville à hauteur de 91 500 €. 29 associations sportives ont été concernées dans le 9e. Le Sporting Club Paris Volley va recevoir une aide exceptionnelle de 2 000 €. C'est un club que l'exécutif soutient toujours et depuis le début. Il s'était battu pour ne pas voir sa subvention baisser, ce qui avait pourtant été décidé l'année dernière. Elle avait reçu une première subvention exceptionnelle de 1 250 €. Chaque année elle reçoit normalement 5 000 € de subventions. En juin dernier, la Ville a décidé d'abaisser cette aide de 5 000 € à 4 000 € au titre de l'année 2021. Elle a ensuite touché, en complément de ces subventions, une aide exceptionnelle de 1 250 €. Elle a donc perçu 6 250 € contre 6 000 € cette année. On se félicite de cette aide exceptionnelle car ce club est une association très connue du 9e avec 300 licenciés contre 270 en 2020 et qui a reçu le label Club formateur Excellence de la part de la Fédération française de volley, signe de la qualité de son travail. C'est un club qui a un bilan extrêmement positif, notamment avec trois équipes féminines et trois équipes masculines engagées en compétition, dont deux en championnat national. Ce club est soutenu depuis toujours et la présidente, Mme Hélène FROMENT, très engagée, participe cette année à la Nuit du sport. Elle est aussi engagée auprès de l'OMS.

Mme Adeline GUILLEMAIN invite à voter favorablement pour cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DJS.125.

DÉLIBÉRATION 09.2021.154 (2021.DLH.258) - RÉALISATION 41 RUE DE TRÉVISE (9E) D'UN PROGRAMME DE RÉNOVATION DE 24 LOGEMENTS SOCIAUX PAR LA RIVP - SUBVENTION (206 460 EUROS).
Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD annonce une subvention de 200 460 € pour une rénovation thermique par la Régie immobilière de la Ville de Paris. Il s'agit de l'isolation des murs par l'extérieur, le remplacement des menuiseries, la mise en place de volets roulants, de VMC et de robinets thermostatiques, le remplacement de chaudières, le changement de portes palières. C'est un programme extrêmement complet qui concerne 24 logements sociaux situés au 41 rue de Trévise. Le coût total de l'opération est de 944 598 €, ce qui fait à peu près 39 000 € par logement. La subvention représente à peu près 20 % de l'ensemble de ces travaux, le reste étant assuré par un prêt auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

C'est un programme qui rentre dans le programme de rénovation thermique inscrit dans le cadre du Plan climat air énergie adopté par le Conseil de Paris en 2017. Le projet de la RIVP au 41 rue de Trévise prévoit un gain énergétique de 63 %, ce qui est considérable car, au prix de l'énergie actuel, cela donnerait une économie de 467 € en moyenne par logement. On peut se dire que, si l'énergie continue à augmenter, on aura toujours, en plus, économisé des gaz à effet de serre. Le calendrier prévisionnel de l'opération, c'est relativement long parce qu'au vu des travaux, il faudra à peu près quatre ans entre les sections du maître d'œuvre en 2022, le dépôt du permis de construire en 2023, le démarrage des travaux en 2024 et la livraison en 2025. C'est un immeuble ancien des années 1920 et il y aura beaucoup de travaux en plus avec notamment les ravalements de rues, les mises aux normes des garde-corps et la rénovation de cages d'escalier. En revanche, le seul bémol à noter est que la RIVP avait fait un travail similaire au 15 rue Richer qui n'avait pas donné pleine satisfaction aux résidents, notamment sur le déroulé des travaux. On espère que la RIVP aura appris et saura faire mieux.

Madame la Maire espère que, fort de cette expérience, cela se passe dans de meilleures conditions au 41 rue de Trévise. Elle salue la rénovation énergétique parce qu'il y a 15 jours, elle se trouvait avec M. Gilles BERHAULT, le président de la Fondation des transitions, pour lancer la première édition de la Journée nationale de sensibilisation à la précarité énergétique, sujet majeur à Paris. Plus de 77 000 familles sont concernées, soit 77 000 foyers parisiens. On en a parlé au Conseil de Paris pendant le débat avec M. Dan LERT. Il faut s'impliquer au maximum compte tenu des enjeux aujourd'hui. Il est parfois regrettable que les travaux de rénovation énergétique dans les copropriétés privées n'aient pas lieu en raison de la méconnaissance des dispositifs mais cette délibération va dans le bon sens.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DLH.258.

DÉLIBÉRATION 09.2021.155 (2021.DLH.413-1) - LOCATION PAR BAIL EMPHYTÉOTIQUE À LA RIVP DE L'IMMEUBLE SITUÉ 13 RUE RICHER (9E) - RÉALISATION D'UN PROGRAMME DE CONVENTIONNEMENT DE 17 LOGEMENTS SOCIAUX (5 PLAI - 7 PLUS - 5 PLS) - AVENANT À BAIL ET CONCLUSION D'UN NOUVEAU BAIL EMPHYTÉOTIQUE.

DÉLIBÉRATION 09.2021.156 (2021.DLH.413-2) - LOCATION PAR BAIL EMPHYTÉOTIQUE À LA RIVP DE L'IMMEUBLE SITUÉ 13 RUE RICHER (9E) - RÉALISATION D'UN PROGRAMME DE CONVENTIONNEMENT DE 17 LOGEMENTS SOCIAUX (5 PLAI - 7 PLUS - 5 PLS) - APPROBATION DU PROGRAMME.

DÉLIBÉRATION 09.2021.157 (2021.DLH.413-3) - LOCATION PAR BAIL EMPHYTÉOTIQUE À LA RIVP DE L'IMMEUBLE SITUÉ 13 RUE RICHER (9E) - RÉALISATION D'UN PROGRAMME DE CONVENTIONNEMENT DE 17 LOGEMENTS SOCIAUX (5 PLAI - 7 PLUS - 5 PLS) - GARANTIE DES PRÊTS PLAI ET PLUS PAR LA VILLE (68 393 EUROS).

DÉLIBÉRATION 09.2021.158 (2021.DLH.413-4) - LOCATION PAR BAIL EMPHYTÉOTIQUE À LA RIVP DE L'IMMEUBLE SITUÉ 13 RUE RICHER (9E) - RÉALISATION D'UN PROGRAMME DE CONVENTIONNEMENT DE 17 LOGEMENTS SOCIAUX (5 PLAI - 7 PLUS - 5 PLS) - GARANTIE DES PRÊTS PLS PAR LA VILLE (89 311 EUROS).

Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD expose que ce sont 17 logements qui font partie du parc classique de la RIVP. Jusqu'à présent, la RIVP avait conventionné 3 des logements à cette adresse, donc il en restait 17. L'exécutif est très réservé sur cette opération qui s'appellerait « en bon anglais » du window dressing. Cette opération de la Ville de Paris fait augmenter le pourcentage de logements sociaux au sein de son parc pour atteindre 25 % parce que c'est la loi et qu'il faudrait qu'on ait 25 % de logements sociaux en 2025, contre 22 % aujourd'hui. C'est un mécanisme qui ne permet pas, dans un premier temps, de nouvelles attributions car les locataires occupants restent dans leur logement. En revanche, cela permettra de diminuer le loyer de ceux qui choisiront de bénéficier d'un bail social parce qu'à l'issue de cette décision, les locataires pourront choisir ou non de transformer leur bail en bail social. Cette délibération est onéreuse pour la Ville de Paris qui encaissera un montant de 458 000 € au titre du budget de fonctionnement mais dépensera pour cela 937 000 €, soit près du double.

Ce mécanisme est une façon de détourner le principe de base de la comptabilité publique d'équilibre du budget de fonctionnement car cela revient à générer un emprunt localisé chez le bailleur social pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement.

Il faut rappeler que la Ville de Paris est la seule commune de France qui bénéficie d'une telle dérogation. À ce titre, dans un courrier du 25 novembre 2021 - donc très récent - à la Ville de Paris, le ministère des Comptes publics indique la fin de cette dérogation exceptionnelle à compter de l'exercice 2023. Il est probable que ce sera la dernière délibération de cette nature que l'on aura à voter et on retient le risque de réserves sur les comptes dans le cadre de la certification annuelle et le risque budgétaire de fuite en avant du fait du contournement de la règle d'or en finances publiques de l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement qui encourage le financement des dépenses courantes, pas de l'emprunt.

On peut rappeler que la dette actuelle s'élève à 7 milliards d'euros versus 2,8 milliards en 2010 et 4,6 milliards en 2015. Il y a une hausse très importante de cette dette. Il faut rappeler qu'on est dans un contexte d'inflation faible, ce qui veut dire qu'il n'y a pas de phénomène de fonte de la monnaie qu'on observe avec des inflations importantes. On peut aussi regretter que les importants travaux de 1,07 M€ à réaliser par le preneur, la RIVP, indiqués dans la note des finances publiques, ne soient pas développés dans la documentation de la Mairie de Paris.

En résumé, la Ville dépense 937 000 € d'investissement pour encaisser 458 000 € de budget de fonctionnement. L'opération présentée est donc à la fois une mauvaise opération financière qui ne produit aucun nouveau logement et une opération de communication pour donner l'impression que des nouveaux logements sont créés.

M. Pierre MAURIN se déclare en accord avec M. Jean-Pierre PLAGNARD. La méthode des loyers capitalisés ne lui convient pas non plus. Son groupe est contre cette méthode parce qu'elle affaiblit les bailleurs sociaux et les empêche de réaliser suffisamment de travaux, on va le voir ensuite quand on va voter une subvention pour réaliser les travaux. D'une certaine manière, on encaisse des loyers capitalisés et ensuite les bailleurs sociaux sont en manque de fonds propres. Résultat : on doit les subventionner pour qu'ils réalisent des travaux. M. Pierre MAURIN ne comprend pas la logique d'un point de vue économique. On pourrait dire qu'en plus du conventionnement de logement social, on pourrait également faire des conventionnements de logement intermédiaire. Cela n'existe pas non plus et il n'y a de logement intermédiaire que dans très peu de conventionnement. Pour toutes ces raisons, il est contre cette méthode.

Madame la Maire ajoute qu'il y a en effet un risque budgétaire évident de fuite en avant sur ce tour de passe-passe et pendant ce temps on ne règle pas les vrais problèmes : la dette et la nécessaire réforme de l'administration parisienne.

Un avis défavorable est émis par 11 voix contre et 2 voix pour (Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) sur le projet de délibération 2021.DLH.413.

DÉLIBÉRATION 09.2021.159 (2021.DLH.444) - COMPLÉMENT DE FINANCEMENT POUR LA RIVP DANS LE CADRE DU PLAN DE SOUTIEN AUX BAILLEURS SOCIAUX.
Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD indique que c'est une délibération qui vient en complément de la délibération de l'année précédente par laquelle on avait accordé une subvention pour 13 opérations qui concernait 368 logements essentiellement sur la RIVP.

On ajoute une adresse, le 11 rue Cadet, avec 17 logements pour les rénovations. Ce qui différencie ces rénovations des rénovations précédentes, objet de la première délibération, c'est que ces travaux doivent être faits dans l'année, contrairement aux autres qui sont des travaux pluriannuels. En l'occurrence, c'est un petit montant de 22 566 €.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DLH.444.

DÉLIBÉRATION 09.2021.160 (2021.DLH.459) - RÈGLEMENT MUNICIPAL FIXANT LES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS DE CHANGEMENT D'USAGE DE LOCAUX D'HABITATION, CONFORMÉMENT AU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION.
Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9e arrondissement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD expose que la délibération concerne les meublés commerciaux. Il rappelle le contexte. En 2009 a été adopté le règlement municipal fixant les conditions de délivrance d'autorisations de changement d'usage des locaux commerciaux. Il a connu plusieurs modifications importantes ces dernières années et, en 2014, la Ville avait imposé une proportion d'au moins 50 % de la surface du logement supprimée dans le même arrondissement que celui de la transformation dans 8 arrondissements du centre de Paris.

En 2017, la Ville de Paris impose une compensation dans le même quartier que celui du meublé concerné, mais plus dans le même arrondissement pour mieux réguler la location touristique. En 2018 la Ville de Paris simplifie et facilite les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage : dématérialisation de la demande, simplification de l'instruction des dossiers. Il est proposé de renforcer ces mesures pour que, dès qu'il y a une modification d'usage, on puisse avoir des compensations encore plus sévères. Que vont être ces compensations plus sévères ? Ce sera 3 mètres carrés pour un mètre carré supprimé, y compris pour les bailleurs sociaux, dans les neuf arrondissements suivants : Centre, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e et 18e.

Autre point important : la prise en compte de la Foncière de la Ville de Paris dans la liste des organismes bénéficiaires de règles spécifiques pour la cession de commercialité.

Autrement dit, lorsqu'il y aura une compensation à faire, les personnes qui souhaiteront faire des meublés touristiques pourront soit acheter eux mêmes des mètres carrés, soit verser de l'argent fictivement à la Foncière de Paris pour les BRS dont il sera question en fin de réunion. On note ensuite que l'extension de la règle des 50 % de compensation dans le même arrondissement pour la compensation sous forme de logements locatifs sociaux, donc extension au 3e, au 16e et au 17e arrondissement, est une règle qui existait déjà. On rajoute trois arrondissements aux arrondissements centraux, donc du 1er jusqu'au 11e arrondissement Ensuite il est indiqué l'extension à l'ensemble du secteur de compensation renforcé de l'obligation de proposer un nombre de logements créés au moins équivalent au nombre de logements supprimés.

Quand on regarde les statistiques, il y a eu 500 logements transformés en meublés touristiques entre 2011 et 2019. On parle donc de 500 logements. La Ville de Paris compte à peu près 1 366 000 logements. Or le sujet concerne 500 logements. Face à cette situation, la Ville de Paris a décidé de prendre des mesures pour renforcer la protection du logement, pour 500 logements. Jusqu'à maintenant, pour transformer le local d'habitation en meublé touristique, il fallait une compensation équivalente à la surface transformée en dehors du secteur de protection renforcée et le double de la surface transformée dans le secteur par zone de protection renforcée au centre de Paris et à l'ouest. Désormais dans le nouveau règlement, la compensation devra représenter une surface triple de la surface transformée dans les arrondissements où le nombre de numéros d'enregistrement délivrés par la Ville est supérieur à 50 pour mille résidences principales. Cela est fait pour éviter qu'il y ait trop de ce type de locaux et que la densité soit trop forte. La compensation doit représenter le double de la surface transformée dans le secteur de protection renforcée. La compensation devra représenter l'équivalent de la surface transformée pour les locaux situés en dehors du secteur de compensation renforcée.

Ce qu'il faut retenir, c'est que la vis est encore plus serrée, mais une fois de plus, le chiffre important à savoir, c'est que ce sont 500 logements qui ont été transformés entre 2011 et 2019.

Madame la Maire juge que cette délibération va dans le bon sens d'autant qu'une demande est faite au Conseil de Paris pour que la Ville soit conforme à l'usage sur les compensations et les changements d'usage. L'avis du maire d'arrondissement est respecté mais c'est bien de le dire et de le mettre sur papier. Cela fera l'objet d'un vœu qui sera ajouté au Conseil de Paris.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DLH.459.

Madame la Maire annonce la délibération DLH.460 où là aussi, avant le Conseil de Paris, l'exécutif souhaite émettre un vœu que M. Sébastien DULERMO va mettre sur table pour renforcer encore plus l'attention de ce règlement municipal qui fixe les conditions de délivrance et d'autorisations pour le local.

DÉLIBÉRATION - 09.2021.161 (2021.DLH.460) - ADOPTION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL FIXANT LES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS POUR LA LOCATION D'UN LOCAL À USAGE COMMERCIAL EN TANT QUE MEUBLÉ DE TOURISME.
Rapporteur : M. Jean-Pierre PLAGNARD, Adjoint à la Maire du 9e arrondissement.

VŒU 09.2021.162 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9E, RELATIF À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL FIXANT LES CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES AUTORISATIONS POUR LA LOCATION D'UN LOCAL À USAGE COMMERCIAL EN TANT QUE MEUBLÉ DE TOURISME

M. Jean-Pierre PLAGNARD signale que le sujet est complémentaire au premier. Dans le premier cas, on parlait de transformer des logements d'habitation en meublés commerciaux, là on va parler de transformer des locaux commerciaux en meublés touristiques. Ces choses sont assez similaires mais sont au départ de nature différente.

On a parlé de 500 logements pour être transformés entre 2011 et 2019. Là, entre 2015 et 2020, on parle de 59 000 mètres carrés, donc on parle d'une ampleur très différente. 59 000 mètres carrés de locaux commerciaux ont été transformés entre 2015 et 2020 en hébergement hôtelier, dont 36 % à Paris Centre. Par ailleurs, 900 commerces ont disparu entre 2017 et 2020. Jusqu'à présent, la Ville de Paris ne pouvait pas s'opposer à ces changements d'usage de commerces en meublés touristiques.

Cependant, la loi du 27 septembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et la proximité de l'action publique introduit une disposition permettant la création d'un nouveau régime d'autorisation de changement d'usage, autorisant ainsi les collectivités locales qui le souhaitent à mettre en place un outil de régulation de ce phénomène. Le décret d'application permettant concrètement aux communes de mettre en place cet outil a été publié le 11 juin 2021, c'est très récent.

L'objet : la Ville de Paris souhaite adopter un règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations pour les locations d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme. Les critères retenus pour accorder une autorisation seraient désormais les suivants : le local ne doit pas être situé dans un linéaire commercial et artisanal faisant l'objet d'une protection du plan local d'urbanisme ; la transformation du local ne doit pas contribuer à rompre l'équilibre entre emploi, habitat, commerces et services au regard de la densité de meublés de tourisme, de la densité et de la diversité de l'offre commerciale du secteur, de la densité de l'offre hôtelière existante ; la location ne doit pas entraîner de nuisances pour l'environnement urbain, notamment au vu des caractéristiques envisagées du meublé de tourisme, surface, nombre de pièces, nombre maximum de personnes accueillies et moyen d'accès et de la bonne insertion dans le tissu urbain.

L'exécutif pense qu'un large pan des problèmes générés par les meublés touristiques n'est pas couvert par ces deux délibérations du fait de l'absence de compensation pour transformer un local commercial en résidence hôtelière versus un logement en meublé touristique. On voit que l'origine des meublés touristiques à l'année provient bien d'anciens locaux commerciaux. Donc ce sont des Airbnb, ce sont plutôt des locaux et équipements utilisés comme meublés touristiques. Ce sont principalement des locaux commerciaux transformés en locaux pour accueillir des touristes.

Il n'y a pas d'hôtelier ou de concierge dans ces lieux pour empêcher les nuisances provoquées par les clients, ce qui fait de ces résidences hôtelières des lieux de fête au milieu des habitations, générant bruits et salissures. La majeure partie des plaintes des riverains enregistrées liées aux bruits de locations saisonnières provient des nuisances générées par ce type de location. En parallèle, les investisseurs ainsi que les plateformes limitent souvent leurs efforts pour régler ces troubles. En octobre 2021, on a proposé d'assortir les autorisations à l'obligation d'effectuer des travaux d'insonorisation des logements et de prévoir des autorisations de courte durée sur lesquelles la Ville de Paris puisse revenir en cas de nuisances. Ce règlement ne dit rien de ces deux points.

M. Guillaume COT émet une interrogation sur le premier point du vœu proposé qui demande un critère contraignant les propriétaires qui souhaitent louer leur local en meublé touristique à effectuer des travaux d'insonorisation de leurs biens. Or, la Direction de l'information légale et administrative souligne bien qu'il n'est pas possible de forcer des propriétaires à insonoriser leurs biens immobiliers en raison du principe de droit de propriété. Il estime n'être pas entièrement sûr de la légalité de la règle proposée.

M. MAURIN propose de rajouter un point au vœu visant à faire une évaluation avant de prévoir les travaux pour insonoriser car on n'en a pas besoin dans certains cas. Il faudrait mettre en place une méthode ou une évaluation et on fait les travaux si nécessaire. Par ailleurs, il se déclare d'accord sur le troisième point, le régime d'autorisation temporaire, mais confirme qu'il faudrait ajouter une évaluation pour que ce ne soit pas contraignant si ce n'est pas nécessaire.

Madame la Maire partage la même philosophie.

M. Jean-Pierre PLAGNARD indique que l'idée générale serait de rapprocher effectivement ces locaux de ce qui se passe avec les bars et discothèques, dans le sens où ce sont les mêmes nuisances. On se retrouve avec des propriétaires qui vont acheter des locaux pour les transformer quasiment en locaux festifs. Quand un bar va s'installer, une analyse de la nuisance sonore va être générée. L'idée est de contraindre ces gens qui vont avoir exactement la même activité de se soumettre aux mêmes règles afin d'être certain que les travaux ont été réalisés et pouvoir expliquer alors qu'en cas de nuisances, on pourra arrêter le système. Parce qu'aujourd'hui on a vraiment des gros soucis avec un grand nombre d'habitants qui se plaignent alors qu'on est vraiment démuni pour les aider. On y arrive, mais c'est vraiment très difficile.

M. MAURIN confirme qu'il faut être vigilant sur l'évaluation car le 9e arrondissement est l'arrondissement qui compte le plus d'hôtels dans Paris et la situation des hôteliers est aussi à prendre en compte en fin de crise sanitaire. Il ne faut pas créer des conditions trop favorables qui pourraient nuire à la concurrence car les hôteliers représentent beaucoup d'emplois. Concernant les meublés touristiques, même si M. MAURIN, qui est libéral, y est favorable, il faut admettre qu'il y a beaucoup moins d'emplois créés dans les meublés touristiques que dans les hôtels. Ce sont des situations à prendre en compte et sur lesquelles il faut être vigilant.

Madame la Maire affirme que c'est bien la raison pour laquelle l'exécutif a émis ce vœu pour renforcer le dispositif proposé. Elle accepte d'ajouter l'évaluation si cela ne pose pas de difficultés mais ajoute qu'elle veut, par ce vœu, montrer sa volonté de prendre en compte cette plus grande concentration à Paris de 3 et 4 étoiles qui est un secteur créateur d'emplois et qui souffre bien évidemment dans cette période qui n'est toujours pas terminée.

Un avis favorable comportant des réserves exprimées dans le vœu V.09.2021.162 est émis par 11 voix pour et 2 abstentions (Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) sur le projet de délibération 2021.DLH.460.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9e arrondissement ;

Est adopté par 11 voix pour et 2 abstentions (Mme Frédérique DUTREUIL et M. Guillaume COT) le vœu suivant :

Considérant la loi du 27 décembre 2021 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Considérant que cette loi introduit dans le Code de l'urbanisme une disposition permettant la création d'un nouveau régime d'autorisation de changement d'usage, autorisant les collectivités locales qui le souhaitent à mettre en place un outil de régulation des autorisations pour la location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme ;

Considérant le projet de délibération 2021.DLH.DU.DAE.460 relatif à l'adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations pour la location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme ;

Considérant qu'entre 2015 et juin 2021, près de 59 000 m² de locaux commerciaux ont été transformés en hébergement hôtelier et qu'entre 2017 et 2020, 900 commerces ont disparu à Paris ;

Considérant que ce projet de règlement municipal retient comme critère d'autorisation que « la location ne doit pas entraîner de nuisances pour l'environnement urbain, appréciées notamment au vu des caractéristiques envisagées du meublé de tourisme (…) et de la bonne insertion dans le tissu urbain » ;

Considérant que le sujet des nuisances générées par l'activité des meublés touristiques dans la capitale est un sujet de préoccupation majeur des Parisiens ;

Considérant en ce sens l'avis citoyen du 13 février 2021 élaboré dans le cadre de la conférence citoyenne sur les meublés touristiques ;

Considérant que cet avis citoyen dénonce « des allers-retours des locataires, des incivilités à répétition, des dégradations des parties communes, des nuisances sonores » ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- ***introduise dans le règlement municipal un critère contraignant les propriétaires qui souhaitent louer un local à usage commercial en tant que meublé touristique à effectuer des travaux d'insonorisation de leur bien si nécessaire et que la parfaite insonorisation soit constatée par une autorité compétente ;***

- ***mette en place un système d'autorisation temporaire et révocable en cas de nuisances constatées par la force publique.***

DÉLIBÉRATION 09.2021.163 (2021.DAE.54) - ACTIVITÉS COMMERCIALES SUR DES EMPLACEMENTS DURABLES DU DOMAINE PUBLIC - CONVENTIONS.
Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES explique que le présent projet de délibération vise à autoriser la Maire de Paris à signer avec des exploitants une convention d'occupation du domaine public fixant les modalités d'occupation et les conditions tarifaires annuelles dont l'autorisation d'occupation arrive à échéance ou est nouvellement créée. Le montant total des redevances perçues à ce titre par la Mairie de Paris s'élèvera à environ 617 000 € par an et les emplacements sont attribués après appel à proposition et précisent les conditions d'exploitation.

Dans le 9e, on a deux renouvellements de concession de ce type pour trois ans.

D'abord, le kiosque alimentaire du 6 boulevard Poissonnière, un kiosque de structure en bois et inox identique à celui validé par les ABF sur le site du Trocadéro par exemple, qui est un peu plus en vue que celui du boulevard Poissonnière.

Ensuite, le Manège place Lino Ventura, qui est bien connu, pour ne pas dire emblématique, du quartier Martyrs et qui rencontre un succès non démenti auprès des enfants et de leurs parents chaque année.

M. Jean-Baptiste GARDES propose par conséquent de voter en faveur de cette délibération pour le renouvellement de ces deux concessions qui ne posent pas de problème, au contraire, et qui enrichissent la vie de leurs quartiers.
Madame la Maire profite de l'occasion pour rappeler qu'un deuxième manège est toujours souhaité pour les familles de l'ouest de l'arrondissement. On a eu une première tentative à la veille du Covid place de Budapest mais ce n'était pas le meilleur moment pour lancer une telle initiative qui sera renouvelée quand les temps seront meilleurs.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAE.54.

Madame la Maire propose de joindre les points 14 15, 16, 17 et 18 pour une présentation commune, puisqu'il s'agit des subventions aux associations de commerçants pour les illuminations des fêtes de fin d'année.

DÉLIBÉRATION 09.2021.164 (2021.DAE.208) - SUBVENTION (7 000 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE LA RUE DES MARTYRS POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2021 (9E).
Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2021.165 (2021.DAE.213) - SUBVENTION (4 100 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS, ARTISANS, PRESTATAIRES DE SERVICE ET PROFESSIONNELS LIBÉRAUX DES RUES CAUMARTIN ET ANNEXES POUR LES ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE 2021 (9E).
Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2021.166 (2021.DAE.215) - SUBVENTION (11 000 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE LA RUE VIGNON POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2021 (8E/9E).
Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2021.167 (2021.DAE.230) - SUBVENTION (11 100 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS ET ARTISANS DES GRANDS BOULEVARDS POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2021 (2E, 3E, 9E).
Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9e arrondissement.

DÉLIBÉRATION 09.2021.168 (2021.DAE.289) - SUBVENTION (4 000 EUROS) À L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE L'AVENUE TRUDAINE ET DES RUES ADJACENTES POUR LES ILLUMINATIONS DE FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2021 (9E).
Rapporteur : M. Jean-Baptiste GARDES, Adjoint à la Maire du 9e arrondissement.

M. Jean-Baptiste GARDES expose que les délibérations, que vient de citer Madame la Maire, attribuent des subventions aux associations de commerçants de la rue des Martyrs, de la rue de Caumartin, de la rue Vignon, des Grands Boulevards et de l'avenue Trudaine pour les illuminations des fêtes de fin d'année 2021. Donc, il s'agit de subventions respectivement de 7 000 € pour la rue des Martyrs, 4 100 € pour la rue de Caumartin, 11 000 € pour la rue Vignon, 11 100 € pour les Grands Boulevards et 4 000 € pour l'association de commerçants de l'avenue Trudaine.

À l'occasion des fêtes de fin d'année, les commerçants et les artisans se mobilisent pour illuminer leur rue, décorer leur vitrine, ce qui participe activement à l'ambiance de Noël et à animer les quartiers comme ils le font tout au long de l'année, ce qui apporte évidemment de la valeur à ces quartiers. Il ne faut pas oublier que ce sont des acteurs essentiels du tissu local parisien qui ont été bousculés depuis le début de la crise au début de l'année dernière et qui se sont toujours adaptés pour continuer à faire fonctionner leur commerce au service et au plus proche des habitants, pour le plus grand bonheur des habitants qui, lorsqu'ils étaient confinés ou parfois réduits dans leurs déplacements, ont continué à découvrir, voire redécouvrir, parfois le bonheur d'avoir un tissu local de commerces, et de qualité en plus. Ils ont été également pénalisés par cette période avec un calendrier et une programmation des brocantes et des vide-greniers, qui a été très compliquée puisqu'ils étaient annulés ou reportés au gré des consignes sanitaires nationales.

C'est dans ce cadre que s'inscrivent ces subventions pour leur permettre d'illuminer les rues comme chaque année. Pour rappel, lors du Conseil de Paris, les 17, 18 et 19 novembre, Madame la Maire avait demandé, dans le cadre d'un vœu, que la part de ces subventions soit portée à 75 % et les élus regrettent que ce vœu ait été rejeté par l'exécutif central de la Mairie de Paris. On découvre aujourd'hui des baisses de subventions de 11 à 23 points par rapport à l'an dernier. Alors certes, on répliquera que l'an dernier était une année exceptionnelle. Mais ces subventions 2021 sont encore bien inférieures à celles de 2018 par exemple et on s'interroge aussi dans la répartition de ces subventions, et en l'occurrence dans leur baisse cette année, puisque dans certains arrondissements du nord ou de l'est parisien, elles constituent jusqu'à 40 % des budgets de ces illuminations alors que, dans le cadre des associations du 9e, elles s'étalent entre 23 % à 29 % du budget des associations. Donc, cette clé de répartition est un peu floue et on la regrette. Néanmoins, bien entendu, de façon à appuyer les commerçants par ces subventions, M. Jean-Baptiste GARDES invite à voter favorablement pour ces subventions de Noël de façon à aider les associations de commerçants qui, encore une fois, embellissent les quartiers et en sont l'âme.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAE.208.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAE.213.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAE.215.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAE.230.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAE.289.

DÉLIBÉRATION 09.2021.169 (2021.DEVE.130) - DÉNOMINATION « SQUARE D'ANVERS-JEAN-CLAUDE CARRIÈRE » ATTRIBUÉE AU SQUARE SITUÉ 3 PLACE D'ANVERS (9E).
Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN explique que cette délibération vient terminer tout un cycle de décisions qui ont déjà été prises à l'initiative de Madame la Maire qui a souhaité, dès le 17 mai 2021, par un vœu voté ici à l'unanimité, que le square d'Anvers soit dénommé désormais le square d'Anvers - Jean-Claude Carrière. Depuis, elle a saisi la commission de dénomination des rues et espaces publics, c'était le 9 juin 2021. Par la suite, elle a présenté ce vœu au Conseil de Paris, qui a été voté également à l'unanimité.

Alors, pourquoi une nouvelle délibération puisque tout ce qu'a fait Madame la Maire ne pouvait que contribuer à l'aboutissement du processus ? La raison est simple, c'est que, conformément à une délibération du Conseil de Paris qui date de 1932, on ne peut donner le nom d'une personne à un espace ou à une rue qu'au bout de cinq ans après son décès. Donc, il faut déroger à cette règle. C'est le pourquoi de cette délibération qui reprend toute la longue carrière de Jean-Claude CARRIÈRE qui a déjà été rappelée ici et qui a été discutée longuement. Cette délibération oublie juste de mentionner que c'était à l'initiative de Madame la Maire qui a saisi la commission de dénomination et que c'était un vœu de la Maire du 9e arrondissement.

On a l'impression que c'est une nouvelle délibération qui vient comme cela, ex abrupto. En fait, c'est l'aboutissement de tout un processus. Comme le disait Madame la Maire, il est important que cette délibération soit votée parce que le projet est important, d'autant plus que Jean-Claude CARRIÈRE a été un habitant du 9e arrondissement pendant de nombreuses décennies. La délibération ne le rappelle pas non plus mais Madame la Maire a mis en place tout un programme de célébrations de Jean-Claude CARRIÈRE en 2022 qui commencera à la Sorbonne le 8 février pour le premier anniversaire de son décès. Ensuite, tout au long de l'année, il y aura de nombreuses activités à la Mairie du 9e dont Madame la Maire aura le loisir de présenter le programme dans quelques jours.

M. Alexis GOVCIYAN, pour toutes ces raisons, demande de voter en faveur de cette délibération.

Madame la Maire remercie M. Alexis GOVCIYAN, qui siège à la commission, de toute son énergie pour arriver ce soir à cette dénomination qui fera chaud au cœur de tous les habitants du 9e qui croisaient ce grand homme depuis de nombreuses années et qui fréquentait le square d'Anvers avec sa fille. C'est un lieu emblématique de Paris à vocation internationale, avec le Sacré-Cœur qui surplombe le square d'Anvers, tout près d'un lycée. On sait à quel point Jean-Claude CARRIÈRE était attaché à la méritocratie républicaine et à l'enseignement, donc c'est un bel endroit plein de sens. Madame la Maire rappelle que lui-même a rédigé dans les années 70 le premier traité sur l'écologie et lui donner le nom d'un square de la biodiversité de la ville où il y a des arbres et des animaux, c'est aussi tout un symbole.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DEVE.130.

DÉLIBÉRATION 09.2021.170 (2021.DU.162) - DÉNOMINATION PLACE GEORGES ENESCO (9E).
Rapporteur : M. Alexis GOVCIYAN, Conseiller de Paris.

M. Alexis GOVCIYAN indique qu'il est proposé d'attribuer le nom de Georges ENESCO à la place qui se situe au carrefour des rue Marguerite de Rochechouart, Condorcet et Turgot. Georges ENESCO était un compositeur, violoniste, pianiste, chef d'orchestre et pédagogue roumain qui s'est produit dans très nombreux pays à travers le monde, de la France à la Roumanie en passant par les États-Unis ou l'Espagne. Georges ENESCO a traversé le monde, son violon à la main, aux côtés d'artistes mondialement connus. Il faut souligner qu'il fut le professeur de Yehudi MENUHIN, ce qui atteste de ses qualités d'enseignant également. Lorsqu'il était en France, Georges ENESCO vivait dans le quartier au 26 rue de Clichy. Il avait été promu par la République française en 1929 au grade de Chevalier de la Légion d'honneur.

Cette année, en 2021, sera célébré le 140e anniversaire de sa naissance. En Roumanie comme en France, cet anniversaire est l'occasion de proposer au public de nombreuses manifestations franco-roumaines parmi lesquelles s'inscrira le dévoilement de la place Georges ENESCO.

M. Alexis GOVCIYAN tient à rappeler que cet hommage franco-roumain prend part à un rapprochement récent que Madame la Maire a opéré entre le 9e arrondissement et le troisième district de Bucarest avec lequel elle a signé un pacte d'amitié. La Roumanie et Bucarest en particulier sont désormais ici dans le 9e un territoire ami et cette dénomination en sera un témoignage supplémentaire.

Il invite à voter en faveur de cette délibération.

Madame la Maire ajoute que cette délibération fera très plaisir à son ami M. Luca NICULESCU qui est l'ambassadeur de Roumanie en France. Elle espère qu'on pourra inaugurer prochainement cette jolie place Georges ENESCO.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DU.162.

DÉLIBÉRATION 09.2021.171 (2021.DEVE.135) - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE COMPÉTENCES ET DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE PARIS (DEVE) ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC PARIS MUSÉES - AUTORISATION - SIGNATURE.
Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller du 9e arrondissement.

M. Nicolas COUR rappelle que, depuis 2012, la Ville de Paris a créé un établissement public administratif dénommé Paris Musées, chargé de mettre en œuvre la politique muséale de la ville. Dans le 9e, l'établissement qui fait partie de Paris Musées est le Musée de la Vie romantique, situé rue Chaptal, et depuis, certaines prestations techniques, administratives et scientifiques sont toujours effectuées par les services de la Ville. C'est un établissement public administratif qui est rattaché à la Ville mais les services de la Ville accordent un certain nombre de services à ce type d'établissement et notamment des prestations qui concernent les espaces verts et c'est ce qui concerne cette délibération pour venir en aide à Paris Musées.

Pour le Musée de la Vie romantique, cela concerne l'entretien de son magnifique jardin, un véritable écrin de verdure ouvert au public au sein du quartier de la Nouvelle Athènes. Cet entretien est réalisé par les services des espaces verts de la Ville, la DEVE. Ce partenariat fait l'objet d'une convention spécifique qui arrivait à échéance fin juin 2021 et qui a été prolongée jusqu'en décembre 2021. Afin de renouveler cette convention qui permet à Paris Musées de disposer des moyens nécessaires à l'exercice de ses missions, M. Nicolas COUR invite à approuver la convention en votant en faveur de cette délibération.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DEVE.135.

DÉLIBÉRATION 09.2021.172 (2021.DAC.61) - SUBVENTION (80 000 EUROS) ET CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LES INDÉPENDANCES (9E) POUR SOUTENIR SON PROJET D'INVESTISSEMENT.
Rapporteur : M. Nicolas COUR, Conseiller du 9e arrondissement.

M. Nicolas COUR indique que l'on en a déjà beaucoup parlé à l'occasion de la question posée en pré-conseil. On a trouvé aujourd'hui un accord pour l'utilisation de la halle Jourdain à hauteur de 12 heures par semaine pour le Conservatoire municipal du 9e arrondissement, le Conservatoire Nadia et Lili Boulanger. On espère plus à terme, c'est important de le rappeler. Les travaux ne sont pas totalement terminés, même si on a une occupation provisoire. L'occupation va être prochainement partagée avec l'association Les Indépendances que les élus ont eu le plaisir de rencontrer et à qui Madame la Maire a fait part de sa confiance pour ouvrir ce nouveau lieu au public. C'était une condition, notamment culturelle, mais aussi économique. M. Nicolas COUR confirme que la volonté de l'exécutif était à l'origine de pouvoir confier ces locaux au conservatoire municipal. Cet accord permet de trouver un équilibre économique et intervient en même temps dans l'intérêt des habitants du 9e et des élèves du conservatoire.

Les élus souhaitent que ce partenariat soit pérenne et que la halle Jourdain devienne un lieu de vie pour les artistes de tout âge. M. Nicolas COUR invite, dans le cadre de cette délibération, à voter en faveur d'une subvention de 80 000 € qui va permettre de réaliser des travaux d'aménagement intérieur, ces fameux travaux définitifs, et qui concerne aussi l'acquisition de matériel technique, en son, lumière et vidéo, ainsi qu'un gradin pour les spectacles.

Madame la Maire aimerait pouvoir organiser un vendredi ou un samedi une visite du Conseil pour rencontrer les élèves du conservatoire parce que ça a été un long combat et il serait bien que les élus de la majorité et de l'opposition puissent voir le résultat.

Un avis favorable est émis à l'unanimité sur le projet de délibération 2021.DAC.61.

VŒU 09.2021.173 - VŒU À LA MAIRE DE PARIS, PRÉSENTÉ PAR DELPHINE BÜRKLI ET L'EXÉCUTIF MUNICIPAL DU 9E, RELATIF À LA RÉPARTITION TERRITORIALE DES BAUX RÉELS ET SOLIDAIRES À PARIS.

M. Jean-Pierre PLAGNARD estime que le vœu pourrait être présenté par tous les habitants du 9e arrondissement dans le sens où, dans le cadre du Conseil de Paris du 17 novembre 2021, la DLH.334 s'appelait la réorientation de la politique en faveur de l'accession à la propriété des Parisiens à revenus moyens et concerne donc une très grande partie des habitants du 9e arrondissement. Cette DLH avait vu le vote de la suppression des prêts à taux zéro de la Ville de Paris, ce système étant remplacé par le système du BRS, bail réel et solidaire. Pour faire très simple, c'est un mécanisme qui dissocie la propriété du foncier avec la propriété du bâti. Les personnes qui achèteront des BRS achètent le bâti, ce qui revient à peu près à 50 % du prix, donc environ 5 000 à 6 000 euros effectivement le mètre carré, ce qui rend de nouveau l'achat attractif et réaliste.

Les programmes, actuellement lancés et devant être livrés jusqu'en 2025, ne concernent que cinq arrondissements, le 13e avec 310 logements, le 14e avec seulement 23 logements, le 18e avec 429 logements, le 19e avec 10 logements et le 20e avec 160 logements. Les programmes les plus importants, 150 logements, 230 logements et 310 logements, sont directement aux portes de la ville. Considérant la volonté affichée de la Maire de Paris de faire de Paris la ville du quart d'heure, donc de rapprocher les personnes de leur lieu de vie, considérant que la circulation à Paris étant souvent compliquée avec un trajet en transport en commun qui peut dépasser une heure, considérant aussi le départ de 12 000 habitants par an de Paris, et notamment des arrondissements centraux ces dix dernières années, et enfin considérant, ce qui est très important, la volonté des habitants de choisir librement leur arrondissement de résidence, notamment du fait de leur emploi, des écoles, de leurs enfants et de leurs activités associatives, l'exécutif propose que la Mairie de Paris développe dès à présent une offre de BSR dans l'ensemble des arrondissements parisiens, au prorata de la population actuelle et du nombre d'emplois dans l'arrondissement concerné, de telle façon à ce que des personnes puissent choisir librement leur lieu de résidence en fonction de leurs habitudes, de leurs envies et de leurs besoins.

M. Pierre MAURIN se déclare favorable à ce dispositif mais fait observer qu'il n'y a pas le même foncier disponible selon les arrondissements. Il lui est donc difficile de voter un vœu qui dépend du foncier. On ne peut pas dire qu'on va et qu'il faut développer une offre dans tous les arrondissements, y compris dans le 9e et mettre comme critère les habitants et les emplois, parce que c'est une question liée au foncier. M. Pierre MAURIN ne peut pas voter ce vœu pour l'instant.

M. Guillaume COT rejoint M. Pierre MAURIN sur le fait que le coût du foncier n'est pas le même dans tous les arrondissements. Il a même été dit que la Ville de Paris est actuellement endettée. Étendre le système des baux réels et solidaires à l'ensemble des arrondissements est un objectif très louable mais il n'est pas sûr que les finances publiques le permettent actuellement.

M. Jean-Pierre PLAGNARD, à propos de l'interpellation de M. MAURIN, note qu'il y a quand même régulièrement des achats ou des souhaits de la Mairie de Paris d'acheter des bâtiments récents pour les démolir. Il a vu que dans les délibérations du 8e arrondissement figure justement l'achat d'un parking pour être démoli et remplacé par des logements. Il pense qu'on pourrait faire du BSR dans ce parking qui va être démoli, et des choses de cette nature, on en a un peu partout. C'est le premier point.

Le deuxième point est que, une fois que le bâtiment est préempté, on pourrait faire la dissociation entre le foncier et le bâti. Il rappelle que l'année dernière il y avait eu un immeuble entier rue de Châteaudun dans ce cas.

M. Jean-Pierre PLAGNARD se déclare d'accord avec M. COT. Il faut faire attention à l'argent d'autant qu'on est en train de laisser une dette à nos enfants qui sera considérable : 7 milliards. Mais ce que fait la Ville de Paris aujourd'hui en faisant des préemptions, et on a parlé de la rue de Châteaudun l'année dernière, c'est exactement cela. En conséquence, partant du principe qu'il va y avoir effectivement des préemptions, plus les compensations dont on a parlé tout à l'heure avec les locaux et les meublés touristiques, des fonds seront disponibles à juste titre avec les compensations, peut être moins pour la préemption. Néanmoins, il y aura de l'argent et dans tous les arrondissements, donc de quoi faire et satisfaire les populations.

Madame la Maire estime que, sur ce sujet, il faut faire preuve de beaucoup d'ambition parce que le constat est très alarmant.

M. Guillaume COT remarque que pour les immeubles dont il est question, qui sont préemptés, ils sont souvent transformés en logements sociaux et faire du BSR diminuerait la part du logement social au moment où on essaye d'arriver à 25 %.

M. Pierre MAURIN rappelle qu'il ne lui parait pas logique de prendre comme critère le nombre d'emplois et le nombre d'habitants mais on pourrait prendre en compte d'autres critères, et là il n'est pas d'accord avec M. Guillaume COT parce qu'il faudrait que, dans toutes les offres de logement, il y ait une part pour le social, une part pour l'intermédiaire et une part pour ce nouveau dispositif, ce qui permettrait de répartir et d'avoir une politique du logement plus globale.

Il veut bien voter le vœu s'il ne prend pas comme critère le nombre d'habitants et le nombre d'emplois. Il va donc s'abstenir mais il est d'accord sur le fait de développer ce dispositif.

M. Jean-Pierre PLAGNARD, pour conclure, affirme que l'exécutif n'est pas du tout ennemi du logement social et que l'idée n'est pas de remplacer du logement social par ces BRS. Il s'agit seulement de proposer à des gens la possibilité de rester proche de leur travail et non pas de les envoyer aux portes de Paris. Il faut proposer à des gens modestes, parce que ça va coûter moins cher, de payer 6 000 € le mètre carré plutôt que 12 000 €, mais 5 000 € euros, c'est déjà une somme, tous ne peuvent pas se le permettre. Il est clair qu'il y a un panachage à faire. Néanmoins, une politique du tout logement social ne répond pas au problème d'une grande partie de la population.

Madame la Maire ajoute qu'une ville, ce sont aussi des familles et des habitants de toutes conditions qui peuvent venir s'installer dans tous les quartiers de Paris. C'est l'objet de cette initiative.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-12 ;

Vu l'article 19 du règlement intérieur du Conseil du 9e arrondissement ;

Vu le vœu présenté par M. Jean-Pierre Plagnard, Adjoint à la Maire du 9e arrondissement ;

Est adopté par 10 voix pour et 3 abstentions (Mme Frédérique DUTREUIL, M. Guillaume COT et M. Pierre MAURIN) le vœu suivant :

Considérant la décision du Conseil de Paris du 17 novembre 2021 au sujet de la DLH.334 « Réorientation de la politique en faveur de l'accession à la propriété des Parisiens à revenus moyens » qui a voté la suppression des prêts à taux zéro de la Ville de Paris, ce système étant remplacé par le système du Bail Réel et Solidaire (BRS) ;

Considérant que les programmes actuellement lancés et devant être livrés jusqu'en 2025 ne concernent que cinq arrondissements soit le 13e avec 310 logements, le 14e avec 23 logements, le 18e avec 429 logements, le 19e avec 10 logements et le 20e avec 160 logements, les programmes les plus importants (150 logements, 230 logements et 310 logements) étant situés aux portes de Paris ;

Considérant le départ de 12 000 habitants par an de Paris et notamment des arrondissements centraux ces dix dernières années ;

Considérant la volonté des habitants à choisir librement leur arrondissement de résidence, notamment du fait de leurs emplois, des écoles de leurs enfants et de leurs activités associatives ;

Considérant la volonté affichée de la Maire de Paris de faire de Paris « la ville du quart d'heure » ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9e émettent le vœu que :

- ***la Mairie de Paris développe dès à présent une offre de BRS dans l'ensemble des arrondissements parisiens au prorata de la population actuelle et du nombre d'emplois dans l'arrondissement concerné.***

Madame la Maire souhaite à chacun de bonnes fêtes de fin d'année et fixe rendez-vous le 24 janvier pour le prochain conseil.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour de la séance du Conseil du 9e arrondissement étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

L'Adjoint à la Maire du 9e arrondissement

Jean-Pierre PLAGNARD